

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 6 au 9 avril

	Au 08/04	Var vs 03/04
EUR/CHF	1,0552	-0,11%
USD/CHF	0,9723	+0,50%
SMI	9432,39	+1,74%
Taux 10a	-0,25	+7pb

I. Faits marquants : Premières annonces d'une stratégie de sortie de crise

Le 8 avril, la Présidente du Conseil Fédéral a tenu une conférence de presse lors de laquelle la question de la sortie du confinement a été pour la première évoquée au plus haut niveau :

Le Conseil fédéral a ainsi pris deux décisions :

1. Les mesures de lutte contre l'épidémie de covid19 sont prolongées jusqu'au dimanche 26 avril 2020 ;
2. A partir de la fin du mois d'avril, ces mesures seront progressivement assouplies.

II. Situation sanitaire

1. [Epidémiologie au : 9 avril 2020, 14h30](#)

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Judi 9 avril	23 574 (23 612)	756 (926)
Mercredi 8 avril	23 406 (23 372)	753 (909)
Mardi 7 avril	23 405 (22 841)	738 (856)
Lundi 6 avril	23 029 (22 165)	707 (802)

2. [Mise en œuvre des mesures de restrictions](#)

- Daniel Koch, chef de la division "maladies transmissibles" de l'OFSP, a annoncé que le pic de l'épidémie n'est pas encore atteint et que les policiers seront amenés à davantage contrôler le respect des mesures de distanciation sociale dans l'espace public.
- Lors de la conférence de presse du 7 avril, les autorités ont rappelé que des interdictions de déplacement n'étaient pas mises en place mais que ceux-ci étaient déconseillés. Les cantons et autorités locales peuvent décider de la fermeture de certaines routes pour des raisons sanitaires.
- Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a validé l'accès de l'Office fédéral de la santé (OFSP) à des données de géolocalisation anonymisées fournies par l'opérateur Swisscom pour étudier les effets des mesures sur les déplacements de la population.

3. Conjoncture

- Le Département économique estime à 25% la perte journalière de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'économie en période de pleine application des mesures de confinement. Le centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'ETHZ estime que la Suisse devrait perdre entre 9% et 15% de valeur ajoutée sur la période de mars à juin 2020 à cause de la crise du covid-19.

III. Mesures de restriction

1. Mesures particulières pour certains cantons

- Le canton de Saint-Gall accorde des prêts d'urgence de 45 millions de francs aux PME, en plus de l'aide de la Confédération. Les clubs sportifs et les crèches peuvent également être soutenus.
- La commune de Genève a mis en place un plan de solidarité pour les personnes les plus vulnérables, calqué en partie sur le plan canicule qui prévoit de l'aide pour les personnes âgées.

IV. Mesures économiques

1. Recours massif au chômage partiel

- D'après le SECO, 1,5 millions de salariés sont au chômage partiel, soit 30% de la population active.
- Le Conseil fédéral a décidé l'élargissement du champ du chômage partiel à tous les employés ayant un taux d'occupation de plus de 20% et ayant travaillé dans la même entreprise depuis plus de 6 mois. Le Conseil fédéral travaille cependant encore sur l'élargissement à tous les travailleurs indépendants.
- Les salariés au chômage partiel peuvent maintenant avoir un travail temporaire supplémentaire sans déduction d'une partie du revenu du chômage partiel.
- Pour les entreprises réduisant fortement l'horaire de travail (chômage partiel supérieur à 85% pour l'ensemble de l'entreprise), la durée maximum d'indemnisation de réduction de l'horaire de travail (RHT) ne sera plus limitée à 4 mois mais est alignée sur le régime standard (12 mois de chômage partiel sur une période de 2 ans).

2. Cautionnement bancaire

- La délégation des finances du Parlement, chargée de l'examen des demandes budgétaires du Conseil fédéral, a validé le caractère urgent de 10 des 20 milliards CHF supplémentaires demandés le 3 avril dans le cadre des cautionnements solidaires. La première tranche de 20 milliards, décidée le 23 mars, pourrait en effet être épuisée entre le 8 et le 13 avril.

3. Risque de surendettement des entreprises

- La Confédération a annoncé qu'un droit d'urgence ne serait pas établi pour les baux commerciaux. Celle-ci appelle au dialogue entre bailleurs et locataires pour qu'ils trouvent des accords.
- Des discussions sont en cours au Conseil fédéral concernant un plan d'aides aux start-up, les transports, les crèches et les médias.

4. Droits de douanes

- La confédération supprime temporairement les droits de douanes des biens médicaux.

5. Loi sur les faillites

- Karin Keller-Sutter, Conseillère fédérale et cheffe du département de justice et police, a annoncé mettre fin à la suspension des poursuites judiciaires à partir du 20 avril. Des modifications légales temporaires seront annoncées le 16 avril afin de protéger les PME et indépendants d'une

insolvabilité due à la crise et d'éviter un nombre trop important de faillites d'entreprises. Ces mesures devraient permettre :

- Aux sociétés pouvant espérer la fin du surendettement dû à la crise dès la fin de celle-ci d'obtenir un sursis leur laissant le temps de trouver des solutions avec leurs créanciers.
- Aux petites entreprises étant en bonne santé financière à la fin de l'année 2019 d'obtenir un sursis leur laissant le temps de se réorganiser et de prendre des mesures d'assainissement.

V. Environnement des affaires

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales continue d'attribuer à la Suisse la note « conforme pour l'essentiel » (largely compliant). Le rapport note des améliorations significatives en ce qui concerne les actions au porteur et l'efficacité de l'échange de renseignements dans la pratique. En revanche, des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne notamment la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, les droits dont bénéficient les personnes physiques et morales concernées par une demande d'assistance administrative (notification et droit de recours) ainsi que les exigences de confidentialité.

VI. Secteur financier

- Six, opérateur de la bourse suisse, et Nasdaq ont créé la société RF Nordic Express. Cette coentreprise aura la charge de l'établissement et de l'exploitation d'un réseau de transmission de données financières entre Stockholm et Londres. Le montant de l'investissement n'a pas été communiqué.
- La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats au Parlement a demandé au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'interdire aux sociétés recourant au chômage partiel de distribuer des dividendes.

VII. Secteurs non financiers

- Le Conseil fédéral proposera d'ici fin avril une aide temporaire aux sociétés du secteur aérien, alors que Swiss sera affecté par la réorganisation de Lufthansa. Ces aides devraient surtout être des garanties de la Confédération et être soumises à des conditions strictes (pas de dividendes, interdiction des transferts intragroupe avant remboursement des aides, liquidités seulement en Suisse). Pour en bénéficier, ces sociétés devront d'abord prendre des mesures spécifiques.
- Le secteur de l'énergie est touché par une chute de 10 à 30% de la demande d'électricité selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Swissgrid, responsable du réseau suisse, a annoncé s'être préparé à tous les scénarii possibles. Alpiq, Varo Energy (raffinerie de Cressier) et les quatre centrales nucléaires suisses n'ont pas mis en place de chômage partiel mais ont pris des mesures pour garantir le fonctionnement des sites.